

## Choix matières L2 : public, privé, les 2 ?

Par **Pawns**, le **16/08/2021** à **22:53**

Bonjour à toutes et à tous !

*Lecture rapide : les parties en gras.*

Future L2 aspirant à être avocate, je me pose quelques questions sur la stratégie à adopter dans le choix de mes matières. Il ne s'agit pas pour moi de vous exposer l'intégralité des matières proposées par ma fac, mais de me faire une idée de l'impact que mes choix peuvent avoir sur la sélection en master.

Je fais face à un dilemme commun, je pense, à beaucoup d'étudiant.e.s : le désir de se constituer un dossier cohérent fait concurrence à l'envie de ne pas trop se spécialiser, étant encore loin d'avoir tranché entre public et privé.

- Le cas du droit pénal général est celui qui me préoccupe en premier lieu : dans ma fac, on peut choisir cette matière comme majeure ou comme mineure (cours magistraux identiques mais des TD pour la majeure). Ayant écouté plusieurs témoignages d'avocats pénalistes, j'en ai conclu que le domaine ne me correspondait pas forcément. Cependant, j'ai conscience que ma vision de ce champ est encore assez floue, et **j'aimerais savoir si le fait de ne prendre droit pénal général qu'au titre de mineure en L2 pouvait me porter préjudice si je venais, plus tard, à viser un master contenant du pénal.**

- A l'inverse, ayant effectué un stage dans un cabinet de droit social, je pense que ce domaine pourrait me correspondre. Je compte donc choisir Droit des affaires en majeure. Dans ma fac, un tel choix relègue forcément la matière Finances publiques en mineure : à partir de ce choix, je comprends donc que le dossier de l'étudiant prend déjà une couleur soit privatiste, soit publiciste. Cependant, parmi les mineures proposées, Histoire de l'administration m'intéresse davantage qu'Histoire du droit des obligations, matière qui serait pourtant plus cohérente avec la coloration que prendra mon dossier. **Ma question est donc la suivante : puis-je me permettre de conserver une curiosité pour le droit public dans mon choix de mineure, tout en ayant choisi une majeure privatiste ?**

Merci d'avance pour vos éventuelles réponses et bonne soirée (ou nuit vu l'heure...).

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/08/2021** à **07:37**

Bonjour

Pour la première question : effectivement le fait de ne pas avoir suivi le droit pénal avec TD ne jouera pas en votre faveur si vous postulez à un Master de droit pénal. En revanche, pour des Masters qui ont simplement un module de droit pénal (procédure, droit privé fondamental), cela ne devrait pas vous poser problème.

Pour la seconde question : pour les matières historiques, vous pouvez en effet vous faire plaisir et choisir l'histoire de l'administration.

Par **Pawns**, le **17/08/2021** à **10:43**

Très bien, merci beaucoup pour vos réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/08/2021** à **10:55**

De rien !

N'hésitez pas à revenir sur notre forum si vous avez d'autres questions, que ce soit sur les cours/TD ou votre orientation.

Bonne continuation